



Brochure N° 13



Petite histoire Du syndicalisme international Vu de France



Charles Hoareau

Supplément au Manifeste de l'ANC 6 rue Leibniz 75018 Paris – www.ancommunistes.org
Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

Sans être cocardier il faut comprendre que la CGT française a toujours tenu un rôle important dans le syndicalisme international et cela est dû aux conditions de sa création et aux orientations prises dès le départ. En effet, la CGT créée après bien d'autres syndicats dans les autres pays industrialisés pour cause de l'interdiction proclamée pendant la révolution française, a bénéficié du fait de ce retard de l'expérience des autres pays.

Avant-propos.

Dès 1902 dans ses statuts élaborés au congrès de Montpellier, mais plus encore suite au congrès d'Amiens de 1906, elle affirme son originalité dans le monde par plusieurs éléments structurants :

- Un mode de fonctionnement fédéraliste basé sur le syndicat d'entreprise et alliant à égalité de droits les départements et les fédérations professionnelles.
- L'affirmation du caractère révolutionnaire en prônant l'abolition du salariat et l'expropriation capitaliste.
- L'affirmation de son indépendance vis-à-vis de toute force organisée extérieure ce qui est alors une première dans le monde.

Dès la fin de la guerre de 14/19, la CGT est dans les organisations fondatrices de la FSI ou Internationale d'Amsterdam, première Fédération Syndicale Internationale que la guerre de 39/45 forcera à la dissolution. C'est aussi en cette année 1919, que sous l'impulsion du Vatican est créée en réponse la CISC, Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

En 1921 l'exclusion des révolutionnaires qui créent alors la CGTU les conduit à s'engager dans l'ISR (Internationale Syndicale Rouge) qui sera dissoute en 1937.

1945 : une réorganisation des instances internationales

En 1945 les états tirent les leçons des années d'avant-guerre et de la doctrine de Monroe des États-Unis et créent l'ONU selon le modèle un état, une voix. Si ce modèle est bien entamé par les vainqueurs de la guerre emmenés par les USA et si ses pouvoirs sont bien limités par les exigences US, il fonctionne encore aujourd'hui selon ce modèle et les USA seront obligés d'y adhérer contrairement à ce qui s'était passé à la création de la SDN ancêtre de l'ONU qu'ils avaient refusé de rejoindre.

Les peuples aussi tirent les leçons de la guerre et sous le slogan « Plus jamais ça » ils vont entreprendre de reconstruire une centrale syndicale internationale sous l'impulsion de la CGT et du TUC britannique.

Le congrès constitutif de la FSM a lieu en 1945 à Paris et Louis Saillant devient le premier secrétaire général¹.

Immédiatement la FSM est confrontée à deux difficultés :

- Les syndicats chrétiens, bien que participant au congrès constitutif, posent comme exigence pour leur affiliation, qu'il y ait dans les statuts l'obligation de la pluralité syndicale dans les pays où des centrales s'affilieraient ce qui suppose de créer des divisions dans les pays où n'existe qu'une seule centrale ! Condition évidemment inacceptable. Les syndicats chrétiens créent alors la CISC, confédération internationale des syndicats chrétiens.
- Les syndicats américains dès 1948 se prononcent (en toute indépendance politique, bien sûr !) pour le soutien au plan Marshall et enjoignent à la FSM d'en faire autant. Ce qu'elle refuse et en 1949 ils créent avec FO en France la CISL, Confédération Internationale des Syndicats Libres.

1945 – 2005 grandeur et décadence du syndicalisme international

¹ La FSM a rendu hommage à Paris le 6 octobre 2018 aux deux premiers secrétaires généraux de la FSM, tous deux français, Louis SAILLANT et Pierre GENSOUS

A cette situation de division syndicale internationale se superpose une période de tensions politiques aux multiples facettes : révolutions cubaine et chinoise, guerres d'indépendances, affrontement Est/Ouest, dictatures sud-américaines renversées une à une par des pouvoirs populaires que les USA tentent (et par moments arrivent) de renverser en s'appuyant en particulier sur la CISL (Chili, Venezuela,...) en particulier en Amérique du sud sans qu'ils ne parviennent à entraîner massivement la CISC devenue CMT, Confédération Mondiale du Travail.

Dans cette période la CGT va aider, en particulier en Afrique, au développement du syndicalisme et sera durant des années systématiquement l'invitée d'honneur de l'OUSA, l'organisation de l'Unité Syndicale Africaine.

Le syndicalisme de la CISL devient peu à peu une officine du pouvoir impérialiste qui ne doit sa survie qu'aux subsides de l'ONU, la CIA et les différentes structures internationales en place (ALENA, CEE, Ligue arabe...) et à la corruption dans laquelle elle maintient des dirigeants qui n'ont de syndicalistes que le nom. Dans ces conditions ses effectifs fondent au point que dès la fin des années 80 elle a perdu toute crédibilité. Ce n'est pas encore le cas pour la CES (Confédération Européenne des syndicats créée en 1973) qui ambitionne de rassembler tous les syndicats du continent européen...à condition qu'ils ne soient pas affiliés à la FSM.

La CMT qui ne s'est guère développée à part en Amérique du sud et dans quelques pays européens ne pèse guère non plus.

De son côté, si la FSM récolte dans un premier temps les fruits de son soutien aux mouvements de libération, elle va payer ensuite très cher le manque d'indépendance des organisations affiliées dans nombre de pays et pas seulement dans les pays de l'est où ses syndicats sont devenus une courroie de transmission du pouvoir et un moyen d'accéder à la « nomenclatura », mais aussi en Afrique où nombre d'anciens leaders indépendantistes sont devenus des dictateurs qui tiennent encore dans leur main le syndicat.

C'est dans cette situation qu'intervient en 1989, le tremblement de terre de la chute du mur de Berlin qui a pour une de ses conséquences, l'effondrement des syndicats officiels du « bloc de l'Est ». La CGT en 1995, suite au congrès de Damas de l'année précédente, décide de quitter la FSM car la structure, aux cadres vieillissants, lui semble incapable de se remettre en cause.

On est alors dans le monde dans une situation de désorganisation totale puisque 90% des syndiqués n'ont aucune affiliation internationale.

2000 le sommet du millénaire de l'ONU

C'est sur ces entrefaites que survient le sommet du millénaire de l'ONU qui prévoit une refonte complète de ses statuts et de ses missions. A la tribune le rapporteur Koffi Annan préconise :

- L'abandon du multilatéralisme au bénéfice de l'unilatéralisme. Avec cette réforme on passe de la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du respect de leur souveraineté à l'instauration du droit d'ingérence.
- La création d'un nouvel outil, la commission des droits de l'homme, qui, en se substituant à la précédente commission où les pays du 1/3 monde étaient majoritaires, était censée écarter certains pays gênants : Cuba, Iran, Corée du Nord, etc....tout en laissant les pleins pouvoirs aux pays riches.
- L'effacement progressif du rôle des états au bénéfice de la société civile représentée en particulier par les ONG qui en réalité sont les instruments politiques de l'intervention des états les plus riches.

La gouvernance démocratique mondiale.

Pour mettre en œuvre ce grand chantier dont la gouvernance mondiale est la nouvelle philosophie, philosophie qui se substituerait à la souveraineté des états, l'indépendance et le droit à

Supplément au Manifeste de l'ANC 6 rue Leibniz 75018 Paris – www.ancommunistes.org

Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

l'autodétermination des peuples il faut pour la partie sociale qui est à la charge de l'OIT, un syndicalisme adapté à ces nouvelles exigences et qui, sur le modèle européen dont il entend s'inspirer, deviendra un rouage de cette belle mécanique.

La CSI est née de ça.

2005/2006 Consensus de La Havane et création de la CSI

Pendant que du côté de l'ONU on s'active, quelques organisations de la FSM (en particulier le PAME grec et la CTC cubaine) ne restent pas inactives et en 2005 a lieu à La Havane le conseil mondial du renouveau de la FSM où sont invités tous les syndicats du monde (la CGT y enverra un observateur...bien discret) qui se conclut par un texte adopté à l'unanimité des 230 confédérations participantes : le consensus de La Havane. Il enjoint la FSM à reprendre le chemin de la lutte et à être le lieu du syndicalisme international dont les travailleuses et les travailleurs ont besoin. C'est le rassemblement (qui n'est pas un congrès) d'un nouveau départ.

Du côté des organisations qui ont refusé de participer au conseil de La Havane on avance sur le projet de création de la CSI par fusion de la CMT et de la CISL en refusant d'y associer la FSM qui avait demandé à être invitée et en suivant les recommandations de l'ONU en commençant par les statuts qui prévoient explicitement :

- La reconnaissance de la gouvernance démocratique mondiale
- L'obéissance de fait à l'ONU
- Le vote par adhérent-e-s et non plus par pays
- L'obligation de la double affiliation organisation régionale/confédération mondiale (par exemple pour l'Europe CES/CSI).

La CGT, une fois encore, va être au cœur de ce processus de création et va faire un tour du monde des organisations syndicales (avant même que le CCN en ait discuté) pour gagner des affiliations.

Elle va se heurter à plusieurs difficultés :

En Afrique refus de la double affiliation obligatoire tant par l'OUSA (Organisation de l'Unité Syndicale Africaine) que par la CISA (Confédération internationale des Syndicats Arabes) et donc totale liberté aux organisations africaines affiliées à l'organisation continentale du choix de leur affiliation internationale.

En Asie, alors que le CITU d'Inde - 9 millions d'adhérent-e-s et qui est aujourd'hui affilié à la FSM - était pressenti pour la vice-présidence, il va poser 7 principes (largement partagés dans la région) qui vont tous être rejetés par la délégation venue le rencontrer : exigence que la future CSI condamne l'impérialisme, le néo-colonialisme, la mondialisation capitaliste et ses outils (OMC...), se prononce pour une union sans a priori idéologique, ne refuse pas d'avoir des relations avec la FSM et les syndicats chinois...

En Amérique du sud refus des syndicats de la CMT de fusionner avec des organisations issues de la CISL qui a soutenu toutes les dictatures et les coups d'état. Refus aussi de la double affiliation obligatoire. Pour toutes ces raisons, la CGTP (CGT du Pérou) pressentie elle aussi pour une vice-présidence la refusera et est aujourd'hui affiliée à la FSM.

Aujourd'hui où en est-on ?

La CSI revendique 200 millions d'affiliés mais au-delà du nombre qui paraît largement exagéré, ce qui est à observer c'est que 90% d'entre eux sont d'Europe et d'Amérique du Nord. Il est à noter qu'au congrès de Vancouver en 2010, après avoir refusé de condamner l'opération « plomb durci » contre la population de Gaza et félicité Sarkozy pour « son rôle durant la crise de 2008 » (sic !), la CSI a élu à la vice-présidence la représentante de Histadrut tout à la fois « syndicat » d'Israël (qui a dans ses statuts la défense des seuls juifs) et un des premiers employeurs privés du pays. Elle a approuvé les guerres en Syrie, Lybie et de manière générale justifie les politiques impérialistes. Par rapport à la situation française on peut remarquer le silence et le

manque de soutien aux luttes françaises de la CES (qui a approuvé tous les traités européens) et de la CSI, voire des positions en opposition complète à celles-ci comme celle des cheminots.

La FSM est aujourd'hui forte de 100 millions d'adhérents avec une proportion inversée par rapport à la CSI puisque 90% de ses affiliés sont en Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes et Asie. Ses positions sur les luttes, contre l'impérialisme, le soutien à la Palestine, pour la paix, contre le capitalisme, sont sans ambiguïté et ne relèvent pas d'une position « doctrinaire » ni d'un soutien à une quelconque dictature comme le prétendent des détracteurs de mauvaise foi y compris certains jusque dans les directions confédérales. La FSM apporte régulièrement son soutien aux luttes de France comme cela s'est vu le 2 juin 2016 avec la venue à Marseille de Georges Mavrikos, SG de la FSM, et sa prise de parole sur le camion de la CGT 13 ou lors des luttes de 2018 et 2019.

Il est à noter qu'en Europe et Amérique du Nord les lignes bougent puisque suite au congrès de Durban, la fédération des services publics de la CGTP (Portugal) assume une vice-présidence de la FSM (tout en restant à la CES en contradiction donc avec les statuts de la CSI). On observe un mouvement d'affiliation en cours de fédérations et confédérations (Grande Bretagne, Espagne, Belgique, Bulgarie, Russie, Italie...). A noter l'affiliation récente remarquable d'une fédération états-unienne, la première depuis 1948 de même que pour la Corée du Sud qui n'avait jamais eu aucune relation avec la FSM.

En France, outre la FNAF, la FNIC et la fédération Commerce la question d'un retour à la FSM est posée dans nombre d'organisations de la CGT qui l'ont décidée ou sont en cours de le faire (UD du 94, du 13, du 18, UL, syndicats...) selon un courant d'affiliation qui ne se dément pas et va même s'accélération depuis le 52^{ème} congrès de la CGT qui a décidé au terme d'un débat animé et malgré l'opposition de la tribune que *« Pour la CGT, il s'agit de rechercher constamment l'échange et l'unité avec toutes les organisations syndicales possibles, affiliées ou non à la CES, à la CSI ou à la FSM. »*

Le mouvement n'est pas près de s'arrêter tant la différence est grande entre une organisation support du capitalisme et une organisation de combat. Ces affiliations par organisations de base offrent un double avantage :

Permettre à ces organisations de faire l'expérience d'un syndicalisme international, d'être informées et invitées aux initiatives de la FSM
Permettre de faire avancer le débat dans la CGT sur quel syndicalisme nous avons besoin en France et dans le monde.

Le 28 octobre 2017 s'est tenue à Paris (une première depuis plus de 20 ans) une réunion à l'initiative de la FSM à laquelle plusieurs fédérations (dont celle de l'énergie) et plusieurs UD ont participé. La FSM y a réaffirmé que l'affiliation pour elle n'était pas exclusive et que les organisations pouvaient très bien de par le monde être affiliées à la FSM et à une organisation régionale de la CSI ou directement à la CSI elle-même.

Les 14 et 15 décembre de la même année s'est tenu à Marseille, à l'initiative de l'UD CGT 13, un colloque syndical international des organisations syndicales de la Méditerranée avec la participation du bureau confédéral de la CGT, de plusieurs UD et fédés et du secrétaire général de la FSM. Il est à noter que ni la CES ni la CSI n'ont répondu à l'invitation...

Pour prendre contact avec l'antenne FSM de France, pour l'inviter à une de vos initiatives ou débats une adresse : fsmfrance@gmail.com

Les brochures déjà publiées par l'ANC :

- 1/ « Histoire d'une déchéance »
- 2/ « Histoire française du suffrage universel »
- 3/ « Les Communistes et les religions »
- 4/ « PCF fin d'une histoire ou fin d'une dérive »
- 5/ « Migrations pour une approche communiste »
- 6/ « Europe sociale mythe ou possibilité ? »
- 7/ « Non au franc CFA »
- 8/ « Ecologie : pour une approche progressiste »
- 9/ « Les luttes sociales en France »
- 10/ « Tout numérique où va-t-on ? »
- 11/ « Logement quelques repères »
- 12/ « Plus aucun soldat français en Afrique »

On peut commander les brochures déjà parues au prix de 5€ l'unité (port compris) en écrivant à l'ANC ou au Cercle Manouchian



L'ANC ça m'intéresse !

A retourner à ANC 6 rue Leibniz 75018 Paris

Je désire **recevoir des informations** de l'ANC et du Cercle Manouchian

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COURRIEL :

Je m'abonne aux 4 brochures annuelles de l'ANC, 10€ par an
(gratuit pour les adhérent-e-s)

J'adhère à l'ANC :

- **Par PAC (prélèvement automatique mensuel)**. J'envoie mon RIB et **je signe le présent document autorisant l'ANC à prélever ma cotisation.**
Montant..... Montant conseillé **1% du revenu** net ou à défaut à partir de **12€ par mois** pour un ou une salariée à plein temps, **6€ par mois** pour un ou une salariée à mi-temps. **40€ par an** pour un ou une personne sans emploi.
- **Par virement à ANC** : IBAN **FR76 1027 8041 01000 2056 6801 84** et je précise sur l'objet à quelle périodicité correspond le versement
- **Par chèque** que j'envoie à ANC.

Signature